



FFFA

Service émetteur :
ADMINISTRATIF

**PROCES VERBAL DU
BUREAU FEDERAL DU 22
DECEMBRE 2015**



PRESENTS	M. DAUM (MDA), P. GOMES (PGO), B. SCHLEIFER (BSC), L. LACAZE (LLA), B. SIROUET (BSI)
REPRESENTES	
INVITES	
EXCUSE	F. LACUISSE (FLA), C. BRIOLIN (CBR), O. MORET (OMO)
ABSENT	

1/ OUVERTURE DE SEANCE PAR LE PRESIDENT

Le Président vérifie que le quorum est atteint :

PRESENTS A L'OUVERTURE : 5

REPRESENTE : 0

ABSENT : 0

VOTANTS : 5

Le bureau peut délibérer valablement.

Ouverture de la séance à 13h25

MDA remercie les participants de leur présence et excuse FLA et CBR qui ne peuvent être présents.

2/ POINT RESSOURCES HUMAINES

MDA et BEL rappellent aux membres du bureau qu'Aurore TOURNEAU est en poste depuis le 16 décembre en remplacement de Laure DAMOISEAU pour le poste de secrétaire comptable et que Melissa VANWEYDEVELDT DICKSON arrivera à la FFFA pour remplacer Clémentine MIRCZEWSKI le 5 janvier prochain au poste de chargée de communication.

D'autre part, au 1er janvier, Marion CROCHET et Steeve GUERSENT intégreront la DTN en tant que salariés. Didier SEMPEY sera placé auprès de la FFFA officiellement début janvier comme cadre d'État.

3/ ORGANISATION DE LA FINALE ELITE

BEL fait état de l'intérêt du MMArena pour la Finale avec toutefois des problématiques de leur côté liées à une priorité pour les 24h du Mans.

Lors de l'évocation d'une solution d'accueil de la Finale par le club Finaliste le mieux classé à l'issue de la phase régulière, BSI pense qu'il s'agit d'une très mauvaise idée et que cela s'avèrerait être un pas en arrière dans l'évolution de notre fonctionnement.

4/ ORGANISATION DE LA FINALE CHEER

PGO indique au bureau que la Finale Cheerleading a été attribuée au club de Pau Cheerleading par la Commission Cheerleading. Elle se déroulera dans la halle des expositions (4000 places). Le bureau valide cette décision de la Commission à l'unanimité. BEL est chargé de rédiger un courrier au Président du club.

Pour information, il y avait une seconde candidature du club de Dijon mais qui a été rejetée car la date proposée n'était pas celle prévue au calendrier.



5/ ORGANISATION DE LA FINALE U19

Le bureau après avoir étudié la candidature des Kangourous de Pessac, seule candidature reçue, décide, à l'unanimité, de leur attribuer la finale.

BEL est chargé de rédiger un courrier en ce sens.

6/ CHAMPIONNATS DU MONDE DE FLAG

MDA explique aux membres du bureau qu'il évalue le coût aux alentours de 20K€. La situation internationale ne permet pas d'avoir des calendriers en avance ce qui nous oblige à répondre à l'engagement d'une équipe en un mois. L'engagement financier, même s'il affecte l'exercice 2016/2017, ne répond pas au projet fédéral du développement du flag jeune. En outre, une sélection nationale Flag n'est pas un vecteur de développement quel que soit le résultat et n'a pas de reconnaissance de Haut-Niveau.

Par ailleurs, s'engager, en attendant d'hypothétiques apports financiers de sponsors, obligerait la FFFA à assumer l'ensemble des coûts soit de la compétition, soit les pénalités de retrait, dans le cas où ces partenaires n'honoreraient pas leurs engagements ou si ces engagements ne couvraient pas la dépense.

Par ailleurs PGO estime qu'il est aujourd'hui anormal d'envisager le déplacement de cette équipe de France alors même que le nombre de licenciés est absolument décroissant.

Le débat se poursuit un long moment autour de l'objectif du Flag et du projet fédéral.

Puis, MDA met la décision de participer aux championnats du monde de Flag au vote :

PRESENTS : 5
REPRESENTE : 0
ABSENT : 0
VOTANTS : 5
POUR : 0
ABS : 0
CONTRE : 5

Le Bureau Fédéral décide à l'unanimité de ne pas envoyer l'équipe de France Féminine de Flag aux Championnats du Monde.

7/ DEMANDE DE DEROGATION

Le bureau prend connaissance de la demande de dérogation du Flash de La Courneuve à propos d'un délai de transfert. Après débat, MDA met au vote l'acceptation de la dérogation :

PRESENTS : 5
REPRESENTE : 0
ABSENT : 0
VOTANTS : 5
POUR : 1
ABS : 1
CONTRE : 3

La demande est rejetée.



Le bureau prend connaissance de la demande de dérogation des Météores de Fontenay sous Bois à propos de la suppression d'une licence. Après débat, MDA met au vote l'acceptation de la dérogation :

PRESENTS : 5

REPRESENTE : 0

ABSENT : 0

VOTANTS : 5

POUR : 2

ABS : 0

CONTRE : 3

La demande est rejetée.

8 / QUESTIONS DIVERSES

- PGO évoque un problème d'organisation sur les formations juges, appuyé par BSC. La DTN est en charge du dossier et tentera d'y remédier au mieux.

- BEL indique les dates de fermeture de la Fédération durant les congés de Noël.

- BSC informe du succès des demandes de subvention du FDDC 58 demandes.

Il y a aussi 5 dossiers de demande de conventionnement. La commission d'attribution se réunira le 5 janvier 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h

Brigitte SCHLEIFER

Secrétaire Générale de la FFFA

Michel DAUM

Président de la FFFA